

M. GOOD: Les commissaires devront-ils consacrer tout leur temps à leur nouvelle fonction?

L'hon. M. BUREAU: Absolument.

L'hon. M. MANION: La commission projetée ressemble-t-elle à la commission consultative du tarif qui existe aux Etats-Unis?

L'hon. M. BUREAU: Les commissaires recevront leurs instructions du Gouvernement et seront munis de tous les pouvoirs nécessaires. Ces détails pourront être discutés en comité général. On se propose d'employer les hommes les plus habiles qu'il y aura moyen de trouver, des hommes au fait des questions de taxation, des hommes qui puissent émettre des avis ou des conseils de grande valeur pratique, sauf au Gouverneur en conseil à décider, dans tous les cas. Cela sera dans le bill.

L'hon. M. MANION: Le Gouvernement a-t-il désigné le personnel dont le conseil se composera si le bill est adopté? A-t-il décidé des aptitudes qui seront exigées de ce personnel. A-t-il décidé, par exemple, qu'il devrait comprendre un manufacturier, un cultivateur et un ouvrier? Peut-être l'honorable ministre dira-t-il qu'on n'a rien décidé au sujet du personnel.

L'hon. M. BUREAU: Je n'ai personne en vue et mes collègues ne m'ont proposé la nomination de personne en particulier. En tout cas, nous voulons des hommes qui aient les qualités requises, peu importe qu'ils soient manufacturiers, cultivateurs, libéraux, tories ou progressistes, n'en déplaise à l'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton), chez qui cette déclaration vient de provoquer un rire ironique dont je ne suis pas surpris, d'ailleurs, sachant que nous sommes toujours portés à mesurer les autres à notre aune. Telle est mon intention et je vais y donner suite. Que l'on m'amène un homme qui ait les qualités requises et je le nommerai.

L'hon. M. MANION: La raison pour laquelle je pose cette question, c'est qu'en 1912 il fut présenté un projet de résolution par un des anciens ministres des Finances, je crois.

L'hon. M. BUREAU: Par sir Thomas White. Il s'agissait de la commission du tarif.

L'hon. M. MANION: En effet. Mon honorable ami n'est pas coupable à cet égard. Le projet de résolution fut adopté par cette Chambre et rejeté par le Sénat.

L'hon. M. BUREAU: C'est cela.

L'hon. M. MANION: Il m'est déjà arrivé, dans deux ou trois discours sur le budget, d'appuyer l'idée d'instituer une commission

[L'hon. M. Bureau.]

consultative du tarif qui eût mission de s'enquérir à fond de la question du tarif par rapport à chaque industrie individuellement, et d'exprimer des avis au Gouvernement. Depuis lors il m'a été dit, par certains de ceux qui étaient favorables à cette idée, qu'ils avaient ensuite pensé autrement parce que, à l'époque où l'institution de cette commission fut suggérée, tant de classes différentes demandèrent à y être représentées, que la commission fut jugée susceptible de devenir pratiquement inutile. Ils m'ont déclaré que la classe agricole, la classe industrielle et la classe ouvrière demandaient toutes à avoir un représentant dans cette commission. Au lieu d'instituer une commission composée d'hommes parfaitement habiles à scruter la question du tarif comme il se proposait, le Gouvernement fut donc prié d'instituer plutôt une commission de classes, si je puis me servir de cette expression. Voilà pourquoi j'ai demandé si les classes seraient représentées dans la commission dont il s'agit maintenant. Si la Chambre décide que le Gouvernement devrait instituer une commission, il faudra non seulement des hommes à qui la politique est familière, car on peut même pas tenir compte de ce desideratum-là, mais des hommes renseignés en matière de tarif et de taxation, car ce sont des hommes comme ceux-là qu'il nous faut.

L'hon. M. BUREAU: En général ces hommes-là n'ont pas de forts penchants politiques.

L'hon. M. MANION: Je l'avoue. Si l'on fait des nominations on devra s'inspirer de la compétence de ceux qu'on nommera, plutôt que de leurs penchants politiques ou de la classe à laquelle ils appartiendront.

L'hon. M. BUREAU: Oui, uniquement et absolument.

M. GOOD: Si ce conseil devait être appelé à se prononcer sur des demandes de privilèges spéciaux de la part des différentes classes industrielles il arriverait bientôt à un état de confusion désespéré. Je m'opposerais fortement à l'institution d'un conseil qui s'occuperait surtout de l'étude de question de cette nature. Je ne crois pas que celui qu'il s'agit de créer soit de cette nature. Il pourra lui arriver par hasard de considérer les réclamations de certaines classes d'industries importantes, attendu qu'elles sont assujéties à certains modes d'impôt, mais s'il devait s'occuper de listes de tarif il n'aurait pas sa raison d'être, car il serait alors un conseil du tarif, et il ne faut pas songer à instituer de conseil de ce genre-là.

L'hon. M. BUREAU: Il ne s'agit pas de conseil du tarif. J'ai dit ce qui en était.